



Pompes Funèbres Labeur

FR84 35 26 17 237 SAS au capital de 7622,45 € APE9603Z Orias 07033664 RCS B35261723700024

pf.labeur@hotmail.fr

Maison Labeur

Pompes Funèbres depuis 1966

30 route de Mondonville
31700 Cornebarrieu
Tel : 05.61.85.27.30
Siret : 35261723700024
Habilitation 20.31.0104

3 boulevard Jean Rivet
31700 Blagnac
Tel 05.61.16.71.01
Siret : 35261723700040
Habilitation : 20.31.0169

Prochainement nouvelle agence :
6 rue Gilet
31770 Colomiers

Obsèques de : Monsieur X

DEVIS TYPE ANNEE 2022

INHUMATION

Devis n°0000200619 établi le 12/03/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
DEVIS TYPE INHUMATION 2022 HORS TARIF NUIT, DIMANCHE ET JOUR FERIE				
10 Transport après mise en bière * TRANSPORT OBSEQUES DU LIEU DE RECUEILLEMENT AU CIMETIERE (Dans un rayon de 30 KM autour de CORNEBARRIEU) * CORBILLARD POUR LES OBSEQUES * CHAUFFEUR POUR LES OBSEQUES		88,00 145,00 110,00	343,00	5 5 5
12 Cérémonie 3 * PORTEURS POUR LES OBSEQUES		330,00	330,00	4
14 Inhumation - Travaux de cimetière DEPLACEMENT MARBRIERS AU CIMETIERE * MARBRERIE LABEUR OUVERT/FERMET (VOIR SELON TYPE DE CAVEAU) (PORTE 426 €, PIERRE TOMBALE 586 €)		50,00 0,00	50,00	4 4
5bis bis Organisation et démarches * DEMARCHES ADMINISTRATIVES ORGANISATION DES OBSEQUES		335,00		4

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).



Pompes Funèbres Labeur

FR84 35 26 17 237 SAS au capital de 7622,45 € APE9603Z Orias 07033664 RCS B35261723700024

pf.labeur@hotmail.fr

Maison Labeur

Pompes Funèbres depuis 1966

30 route de Mondonville
31700 Cornebarrieu
Tel : 05.61.85.27.30
Siret : 35261723700024
Habilitation 20.31.0104

3 boulevard Jean Rivet
31700 Blagnac
Tel 05.61.16.71.01
Siret : 35261723700040
Habilitation : 20.31.0169

Prochainement nouvelle agence :

6 rue Gilet
31770 Colomiers

Obsèques de : Monsieur X

DEVIS TYPE ANNEE 2022

INHUMATION

Devis n°0000200619 établi le 12/03/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
7 Transport avant mise en bière			335,00	
# MAJORATION TRANSPORT DE NUIT 50% (181,50€)		0,00		5
# MAJORATION TRANSPORT DIMANCHE ET JOURS FERIES 25% (90,75€)		0,00		5
* HOUSSE SANITAIRE 150 MICRONS		41,00		4
* TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE LIEU DE DECES AU FUNE OU DOMICILE (Dans un rayon de 30KM autour de CORNEBARRIEU)		88,00		5
* VEHICULE TC Avant MEB		145,00		5
* PORTEURS TC Avant mise en Bière		65,00		4
* CHAUFFEUR TC AV MEB		65,00		5
			404,00	
9bis bis Cercueil - Mise en bière et fermeture				
* MONTOIS TAILLE 3 (Pin foncé) SANS CAPITON		590,00		4
* PLAQUE D'IDENTIFICATION SUR LE CERCUEIL		51,00		4
* FORFAIT MISE EN BIERE & FERMETURE DE CERCUEIL		275,00		4
			916,00	
Totaux toutes taxes comprises €	0,00	2378,00	2378,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
4 20,00	1447,50	289,50	1737,00
5 10,00	582,73	58,27	641,00
Total	2030,23	347,77	2378,00

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Ophélie RODRIGUEZ

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.